



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité Justice

**MINISTRE DES FINANCES**

# Rapport sur l'exécution du fonds 3SL2C

Mars - Avril 2022

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Résumé de l'activité bimestrielle</b>	<b>3</b>
<b>Recettes du fonds</b>	<b>4</b>
<b>Entrées Stock</b>	<b>5</b>
<b>Exécution des dépenses</b>	<b>6</b>
<b>Ventilation des personnes vaccinées par wilaya</b>	<b>7</b>
<b>Focus sur la situation des quantités de vaccins reçues</b>	<b>8</b>
<b>Focus sur la convention entre l'Etat Mauritanien et l'Unicef pour la fourniture de vaccins anti covid-19, les fournitures connexes et la fourniture de certains services</b>	<b>11</b>
<b>Annexes</b>	<b>16</b>
<b>Recettes du fonds</b>	<b>17</b>
<b>Exécution des contributions des partenaires</b>	<b>17</b>
<b>Dépenses engagées sur le fonds</b>	<b>18</b>
<b>Convention Gouvernement Unicef</b>	<b>19</b>

## INTRODUCTION

En application de l'alinéa 1 de l'article 2 du décret 66-2020 du 4 mai 2020 portant création d'une Commission Nationale de suivi de l'exécution du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus, le présent rapport vise à retracer l'exécution sur le fonds 3SL2C pour la période de mars et avril 2022.

Nous examinerons les principales rubriques habituelles liées au fonctionnement du fonds : (i) les recettes du fonds, (ii) les dépenses engagées, (iii) la situation de la campagne de vaccination sur l'étendue du territoire et un focus sur la convention entre l'Etat Mauritanien et l'Unicef pour la fourniture de vaccins anti covid-19, les fournitures connexes et la fourniture de certains services.

## RESUME DE L'ACTIVITE BIMESTRIELLE

### Vaccins

- La quantité de doses de vaccin reçues est de 1 184 530 ;
- Le nombre de vaccinés durant la période est de 38 982 dont 2 885 1<sup>ere</sup> dose, 23 523 personnes ont pris la deuxième dose ou Johnson & Johnson, 12 554 personnes ont eu la dose de rappel et 7 228 pour les adolescents âgés de 12 à 18 ans ont été vaccinés.

### Recettes pour la période

La recette comptabilisée au 30 avril 2022 s'est chiffrée à 502 305 036 MRU, elle est constituée essentiellement des dons en nature.

- 497 808 590 contre valeur des dons
- 4 496 446 Mobilisés pour l'OMS et l'Unicef

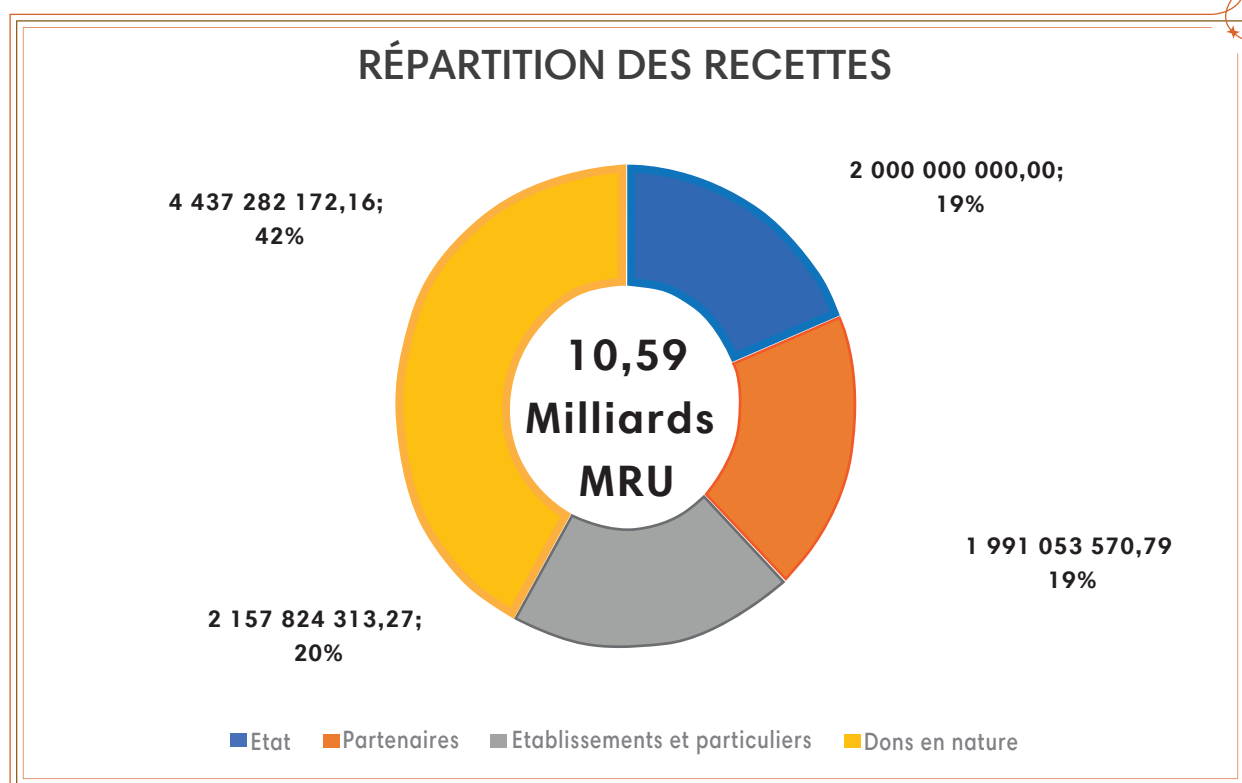
### Dépenses pour la période

Les dépenses des mois de mars et avril se chiffrent à 1 16 878 487 MRU. Ces dépenses se répartissent ainsi :

- Formation par des cardiologues, pneumologue infectiologues et internistes effectuées au bénéfice du personnel et Formation des PF vaccination Moughataa et Régionaux sous forme de 4 regroupement régionaux sur la qualité des outils de collecte et de gestion des données pour la vaccination anti-covid se chiffrent à 3 167 046 MRU
- Suivi, recherche et supervision coût 1 329 400 MRU,
- Acheminement des vaccins pour 525 010 MRU,
- Acquisition des vaccins (358.000 doses J & J ) : 99 382 532 MRU,
- Salaires, honoraires et rémunération : 12 145 960 MRU,
- Autres fonctionnements : 328 539 MRU.

## LES RECETTES DU FONDS

Les ressources du Fonds comprennent notamment, les contributions prélevées sur le budget de l'Etat, à hauteur de 2 milliards MRU, les contributions des entités publiques et privées, les contributions des partenaires internationaux et les contributions des particuliers.



A ce jour, le fonds a reçu 10,59 milliards MRU. La répartition de ce montant est la suivante : (19%) pour la part de l'Etat, (19%) pour la participation des partenaires, (20%) pour les contributions des établissements publics et privés ainsi que des particuliers et (42%) pour les dons en nature.

Les partenaires au développement ont accordé une enveloppe de 2,06 milliards MRU dont 1,99 milliard MRU (97%) a été décaissé.

Les dons en nature qui ont été reçus des pays frères et amis, des organisations internationales et des ONG. Les dons reçus durant les mois de mars et avril 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Item	Nature	Quantité livrée	Prix unitaire estimé	Total estimé
JICA	Lyophilisateur	1	40 000	40 000
JICA	Extracteur Automatique de purification	1	500 000	500 000
JICA	Hotte à flux laminaire	1	150 000	150 000
JICA	Congélateur ultra-basse température TDE -40° à -86°	2	120 000	240 000
JICA	Congélateur ultra-basse température TDE -50° à -86°	2	120 000	240 000
JICA	lot de pipette monocanal a volume réglable 1-10µL,2-20µl	3	25 000	75 000
JICA	lot de pipette multicanaux 8CH à volume variable	3	25 000	75 000
JICA	lot de pipette multicanaux 12CH à volume variable	3	30 000	90 000
JICA	centrifugeuse réfrigéré Sorval ST 16R	3	40 000	120 000
JICA	Appareil Ionogramme	10	120 000	1 200 000
JICA	lunettes nasale adaptées aux prématurés et aux nasale Neonate	1 000	150	150 000
JICA	lunettes nasale adaptées aux prématurés et aux nasale Infant	1 000	150	150 000
JICA	Tensiomètre pour nouveau né	10	2 000	20 000
JICA	Oxymètre néonataux	10	3 000	30 000
JICA	Masque chirurgicaux EPI	50 000	6	300 000
Chine	Automates d'Hématologie	1	500 000	500 000
Chine	Centrifugeuses	3	130 000	390 000
Chine	coagulomètre	1	150 000	150 000
Chine	Tables chauffantes	2	180 000	360 000
Chine	Couveuses	1	200 000	200 000
Chine	Respirateur avec 2 bouches,Aspirateur à mucosités	1	400 000	400 000
Chine	Pousse seringue	3	60 000	180 000
Chine	Lits de réanimation avec matelas et potences	2	50 000	100 000
Chine	Chariot pour transport de malade	2	15 000	30 000
Chine	moniteurs de surveillance 6 paramètres	1	50 000	50 000
Chine	Négatoscope	5	5 000	25 000
Chine	Chaises roulantes	10	4 000	40 000
Chine	Chariots de soins	10	6 000	60 000
Chine	Chlorure de sodium 0.9%	100	10	1 000
Chine	Ringer	100	10	1 000
Chine	Gants non stériles	100	5	500
Chine	Gel Hydroalcoolique 500ml	100	60	6 000
Chine	Ventilateur VG70 Trolley	170	18 000	3 060 000
Chine	Ventilateur VG70 Controller	50	18 000	900 000
Chine	concentrateur d'oxygène	180	25 000	4 500 000
UA	Réactifs PCR	36 000	136	4 896 000
Chine	Sinophram	1 000 000	370	370 000 000
USA	Astra Zeneca	127 200	370	47 064 000
USA	Pfizer	57 330	1 073	61 515 090
<b>Total</b>				<b>497 808 590</b>

## EXECUTION DES DEPENSES

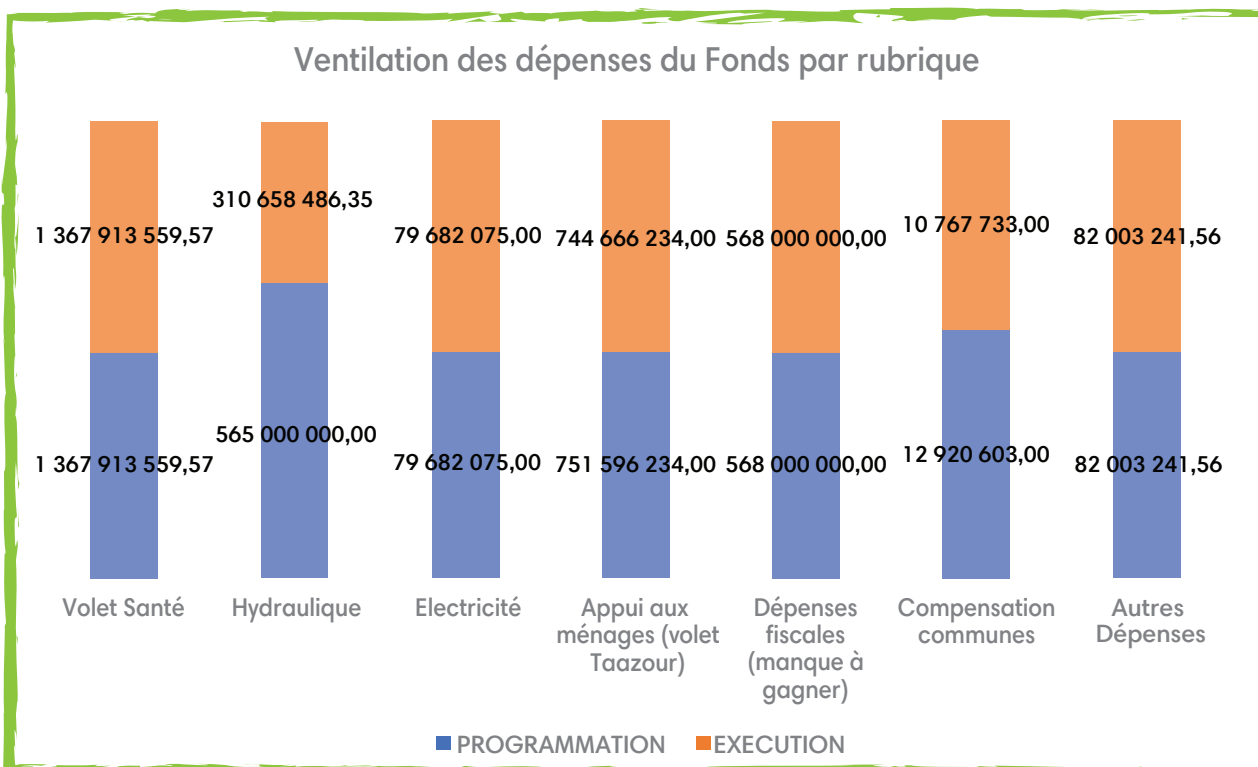
Les dépenses se chiffrent à 3,16 milliards MRU (hors dépenses en nature). Les changements qui ont été observés pour ces deux mois se chiffrent à 116 878 487 MRU.

Ces dépenses se répartissent ainsi :

- Formation par des cardiologues, pneumologue infectiologues et internistes effectuées au bénéfice du personnel et Formation des points focaux vaccination Moughataa et Régionaux sous forme de quatre regroupement régionaux sur la qualité des outils de collecte et de gestion des données pour la vaccination anti-covid se chiffrent à 3 167 046 MRU

- Suivi, recherche et supervision coût 1 329 400 MRU,
- Acheminement des vaccins pour 525 010 MRU,
- Acquisition des vaccins (convention Unicef) : 99 382 532 MRU,
- Salaires, honoraires et rémunération : 12 145 960 MRU,
- Autres fonctionnements : 328 539 MRU.

Le graphique ci-dessous montre la répartition de ces dépenses par rubrique essentielle :



## Situation de la vaccination dans les régions

Le nombre total d'individus ayant reçus la première dose au 30 avril 2022 se chiffre à 1 567 041 dont 1 068 149 personnes ayant reçus la deuxième dose ou Johnson & Johnson et 47 137 personnes ont reçu la dose de rappel. Le total des personnes vaccinées de la tranche d'âge de 12 à 18 ans a atteint 175 991. La répartition par Wilaya est présentée dans le tableau ci-après. La campagne à l'intérieur du pays a touché 1 123 064 personnes soit 71,67 % du nombre total des personnes ayant reçues la première dose ou Johnson & Johnson.

Wilayas	1ère Dose		2ème Dose		Rappel		Total		
	12 à 18 ans	>18 ans	12 à 18 ans	>18 ans	12 à 18 ans	>18 ans	1ère Dose	2ème Dose	Rappel
HEC	18 775	180 442	0	186 495	0	3 266	199 217	186 495	3 266
HEG	22 105	114 082	1 365	78 403	177	2 121	136 187	79 768	2 298
ASS	23 060	95 580	243	104 691	80	1 244	118 640	104 934	1 324
GOR	24 053	131 811	1 211	93 412	380	2 677	155 864	94 623	3 057
BRA	22 237	102 583	12 568	77 874	366	2 961	124 820	90 442	3 327
TRA	16 379	83 205	2 825	64 372	32	2 590	99 584	67 197	2 622
ADR	1 889	14 592	542	14 202	31	293	16 481	14 744	324
NDB	5 649	64 365	615	46 762	15	1 593	70 014	47 377	1 608
TAG	2 779	27 693	195	17 444	5	405	30 472	17 639	410
GUI	16 559	115 624	3 813	80 805	304	4 377	132 183	84 618	4 681
TRZ	708	30 936	116	13 824	42	263	31 644	13 940	305
INC	875	7 083	53	5 129	10	12	7 958	5 182	22
NKC Nord	7 856	138 824	2 182	65 228	503	4 304	146 680	67 410	4 807
NKC Ouest	3 445	143 500	417	116 061	224	16 081	146 945	116 478	16 305
NKC Sud	9 622	140 730	692	76 610	10	2 771	150 352	77 302	2 781
Mauritanie	175 991	1 391 050	26 837	1 041 312	2 179	44 958	1 567 041	1 068 149	47 137



## Focus sur la situation des quantités de vaccins reçues

Le tableau ci-dessous présente le détail des quantités reçues, utilisées et en stock des différents types de vaccins contre le coronavirus.

### Sino-pharm

Type de vaccins	Source	Nature	Quantité reçue	Quantité utilisée	Situation du stock
<b>Sinopharm</b>	Emirats Arabes	Don	5 000	5 000	0
		Don	10 000	9 984	16
	Gvmt chinois	Don	50 000	50 000	0
	Emirats Arabes	Don	10 000	9 817	183
	Gvmt chinois	Don	280 000	278 893	435
					501
					171
	Emirats Arabes	Don	80 000	80 000	0
			3 000	3 000	0
	Emirats Arabes	Don	30 000	29 560	440
			30 000	30 000	0
			40 000	40 000	0
	Gvmt chinois	Don	200 000	177 924	22 076
	Gvmt chinois	Don	500 000	5 000	495 000
			500 000	0	500 000
	Gvmt chinois	Don	500 000	0	500 000
			500 000	0	500 000
<b>TOTAL</b>			<b>2 738 000</b>	<b>719 178</b>	<b>2 018 822</b>

## Astra Zeneca

	<b>UA/AVAT</b>		<b>127 800</b>	<b>127 800</b>	<b>0</b>
<b>Astra Zeneca</b>	AMC - COVAX	France	69 600	69 600	0
	AMC - COVAX	France	31 200	31 200	0
	SNU	staff UN	500	500	0
	AMC - COVAX	France	74 400	74 400	0
	SNU	Staff UN	450	450	0
	COVAX-Sharing Dose	Allemagne	165 600	165 600	0
	COVAX-Sharing Dose	USA	213 600	213 600	0
	COVAX-Sharing Dose	Espagne	120 000	120 000	0
	COVAX-Sharing Dose	Espagne	120 000	120 000	0
	Tunisie	Don	100 000	100 000	0
	COVAX-Sharing Dose	Espagne	326 400	326 400	0
	COVAX-Sharing Dose	Canada	201 600	201 600	0
	COVAX-Sharing Dose	USA	127 200	0	127 200
	<b>TOTAL</b>			<b>1 678 350</b>	<b>1 551 150</b>

COVAX-Sharing Dose		Don	4 800	4 800	0
<b>Johnson- Johnson</b>			297 600	297 600	0
		Don	108 000	108 000	0
		Don	244 800	3 600	241 200
		USA	168 000	168 000	0
		Espagne	388 800	0	388 800
		USA	840 000	170 225	669 775
		Belgique	50 400	0	50 400
		Pays Bas	180 000	0	180 000
	<b>TOTAL</b>			<b>2 282 400</b>	<b>752 225</b>
<b>Pfizer</b>		USA	262 080	96 984	165 096
<b>TOTAL</b>			<b>262080</b>	<b>96984</b>	<b>165096</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>6 960 830</b>	<b>3 119 537</b>	<b>3 841 293</b>

## Focus sur la convention entre l'Etat Mauritanien et l'Unicef pour la fourniture de vaccins anti covid-19, les fournitures connexes et la fourniture de certains services

Le gouvernement Mauritanien a signé une convention avec l'Unicef pour l'acquisition de vaccins Janssen pour une quantité de 353 627 doses. Le Gouvernement a l'intention d'affecter une partie du produit du Financement de la banque mondiale, jusqu'à concurrence d'un montant de 3.111.548,58 \$ (Trois Millions et Cent Onze Mille Cinq Cent Quarante Huit Dollars des États-Unis et Cinquante Huit Cents), aux paiements éligibles en vertu du présent Accord.

Une copie de la version signée est annexée au présent rapport. Vous trouverez ci-après les engagements des deux parties :

### A.

L'UNICEF travaille avec les gouvernements, les organisations de la société civile et d'autres partenaires dans le monde entier pour faire progresser les droits des enfants à la survie, à la protection, au développement et à la participation, et est guidé par la Convention relative aux Droits de l'Enfant. L'UNICEF et le Gouvernement collaborent pour améliorer la vie des enfants et des femmes en République Islamique de Mauritanie, conformément à l'Accord de Base de Coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement conclu le 27 mars 1993 (l'"ABC").

### B.

La Division des Approvisionnements de l'UNICEF a pour mandat de créer un Centre Mondial d'Approvisionnement pour les enfants et s'acquitte de son mandat, notamment en fournissant des services d'achat et /ou de stockage, d'emballage et d'expédition de fournitures, d'équipements et d'autres matériels à l'appui du programme des activités de l'UNICEF.

### C.

L'UNICEF est autorisé, en vertu de l'article 5.2 du Règlement financier de l'UNICEF et des règles de gestion financière 10.5 à 10.8, à conclure des accords avec des gouvernements, d'autres organisations du système des Nations Unies et des organisations gouvernementales et non gouvernementales, afin d'entreprendre des activités en leur nom pour l'achat de fournitures, équipements et services lorsque ces matériaux et services sont nécessaires à des fins liées aux activités de l'UNICEF et conformes aux objectifs et politiques de l'UNICEF.

### D.

Le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires au développement, dont l'UNICEF et la Banque Mondiale (la "Banque")<sup>1</sup>, a conçu et met en œuvre un projet de financement supplémentaire du projet de réponse Mauritanie Covid-19 (le "Projet"). Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie "a reçu" ou "recevra" des fonds de la Banque (le "Financement") pour les coûts du Projet conformément à un accord juridique entre le Gouvernement et la Banque pour le Projet (la "Convention de Finance-ment").

### E.

Le Gouvernement, afin d'obtenir l'accès aux vaccins COVID - 19 pour ses populations, a signé un Engagement en date du 24 juin 2021 (l'"Engagement ") pour participer à la Facilité d'Achat Anticipé ("APC") du Trust Africain d'Acquisition des Vaccins ("AVAT") un mécanisme structuré en collaboration avec Afribank pour garantir l'accès de l'Afrique aux vaccins COVID - 19, en garantissant le paiement aux fabricants identifiés qui ont des commandes de vaccins passées par l'intermédiaire de la Plateforme Africaine de Fournitures Médicales ("AMSP"), et a demandé à la Banque d'inclure une composante d'achat de vaccins dans le cadre du Projet pour acheter les vaccins énumérés à l'annexe I du présent Accord.

<sup>1</sup>References in this Agreement to the "World Bank" or "Bank" include both the International Bank for Reconstruction and Development (IBRD) and the International Development Association (IDA).

## F.

Le Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, a demandé à l'UNICEF de procurer les fournitures énumérées à l'annexe I du présent Accord (les "Fournitures" et chaque catégorie de Fournitures "Article de Fourniture") pour le compte du Gouvernement pour l'utilisation en relation avec le Projet, et pour fournir les services, le cas échéants, énumérés à l'annexe VIII du présent Accord (les "Services"), en relation avec la fourniture des Fournitures, et l'UNICEF a accepté de procurer les services, le cas échéants, en relation avec le présent Accord.

### **PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :**

1. Le Gouvernement a l'intention d'affecter une partie du produit du Financement, jusqu'à concurrence d'un montant de 3.111.548,58 \$ (Trois Millions et Cent Onze Mille Cinq Cent Quarante Huit Dollars des États-Unis et Cinquante Huit Cents), aux paiements éligibles en vertu du présent Accord. Le Plafond de Financement Total est le meilleur devis de bonne foi de l'UNICEF à la date de cette estimation de (a) le coût total probable de l'achat de la quantité totale de fournitures envisagée dans le cadre du présent accord au même moment et raisonnablement proche de la date de ce devis ; (b) les frais de transport et d'assurance probables et les frais de manutention calculés sur la base de ce devis ; (c) le coût total probable de la fourniture des Services, le cas échéant ; et (d) et un montant supplémentaire de six pour cent (6 %) des montants mentionnés aux points (a) et (c) à titre d'imprévus contre les fluctuations des prix et des taux de change.
2. Le présent Accord est signé et exécuté en anglais, et toutes les communications, avis, modifications et amendements liés au présent Accord doivent être faits par écrit et dans la même langue anglaise.
3. Le présent Contrat entre en vigueur à la date de sa dernière signature (la "Date d'Entrée en Vigueur").

4. Toutes les activités dans le cadre du présent accord doivent être entièrement achevées et toutes les dépenses engagées au plus tard le 28 février 2023 (la "Date d'achèvement"). La date d'achèvement ne peut pas dépasser la date de clôture du projet. L'UNICEF publiera l'état financier final au plus tard à la date d'achèvement.

5. Le Gouvernement désigne Halima Ba, Secrétaire Générale du Ministère de la Santé et l'UNICEF désigne Marc Lucet, Représentant comme leurs représentants respectifs autorisés aux fins de la coordination des activités dans le cadre du présent Accord. Les coordonnées des représentants autorisés sont les suivantes :

- a. Représentante du Gouvernement :  
Halima Ba, Secrétaire Générale du Ministère de la Santé  
halimaba@hotmail.com, 00222 20929223
- b. Représentant de l'UNICEF/  
Marc Lucet, Représentant  
mlucet@unicef.org, +00222 427831000

6. For the Project coordination purposes, the Bank's staff contact information is as follows :

- a. Bank Task Team Leader  
Moussa Dieng  
mdieng@worldbank.org

7. Le présent Accord doit être interprété de manière à garantir sa conformité avec les dispositions de l'ABC et les dispositions de la Convention de 1946 sur les Privilèges et Immunités des Nations Unies (la "Convention Générale").

8. Rien de ce qui est contenu dans le présent Accord ou qui y est lié ne sera

considéré comme une renonciation, expresse ou implicite, à l'un quelconque des privilèges et immunités des Nations Unies, y compris l'UNICEF, en vertu de la Convention Générale ; du BCA, ou autrement.

9. Le Gouvernement confirme qu'aucun fonctionnaire de l'UNICEF n'a reçu ou ne se verra offrir par le Gouvernement un quelconque avantage découlant de l'Accord. L'UNICEF confirme la même chose au Gouvernement. Les parties conviennent que toute violation de cette disposition constitue une violation d'une condition essentielle du présent Accord.

10. Les documents contractuels pour le présent Accord sont les suivants :

- I. Les Conditions Générales de l'Accord
- II. Les Annexes.

**Annexe I** Les Fournitures, y compris les exigences techniques pour les Fournitures et les quantités prévues et calendrier d'utilisation dans le Projet

**Annexe II** Barème des frais de Manutention Standard de l'UNICEF pour l'Achat de Fournitures

**Annexe III** Eléments à inclure dans les Demandes de Passation de Marchés

**Annexe IV** Eléments à inclure dans les Estimations des Coûts

**Annexe V** Informations sur le Paiement et Modèle de Demande de Paiement

**Annexe VI** Modèle de Document de Réception

**Annexe VII** Modèle de Rapports d'Utilisation Financière

**Annexe VIII** Les Services, y compris les termes de référence, le calendrier et les livrables,

et le coût estimé des Services (y compris tous les frais et autres charges).



## ANNEXES

## Les Recettes du fonds

SITUATION ARRÊTÉE À LA DATE DU 30/04/2022 (EN MRU)		
	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Fonds spécial	10 586 160 056,22	2 985 186 554,58

## Répartition Des Recettes À La Date Du 30/04/2022

CONTRIBUTION	MONTANT EN MRU	%
Etat	2 000 000 000,00	18,91%
Partenaires	1 991 053 570,79	18,81%
Etablissements et particuliers	2 157 824 313,27	20,38%
Dons en nature	4 437 282 172,16	41,92%
<b>TOTAL</b>	10 586 160 056,22	

## Les Contributions Des Partenaires Arrêtée À La Date Du 30/04/2022 (En Mru)

CONTRIBUTION	MONTANT ACCORDE	MONTANT DÉCAISSÉ	ECART	EN %
<b>FADES</b>	116 352 000,00	58 176 000,00	58 176 000,00	50%
<b>BID</b>	32 905 800,00	32 905 800,00	-	100%
<b>Banque Mondiale</b>	1 004 002 293,00	1 004 002 293,00	-	100%
<b>Union Européenne</b>	451 267 974,12	451 267 974,12	-	100%
<b>Agence française * de développement</b>	326 150 000,00	326 150 000,00	-	100%
<b>Japon</b>	35 000 000,00	35 000 000,00	-	100%
<b>Système des Nations Unis</b>	26 281 238,67	26 281 238,67	-	100%
<b>Gavi</b>	64 670 265,00	57 270 265,00	7 400 000,00	89%
<b>TOTAL</b>	2 056 629 570,79	1 991 053 570,79	65 576 000,00	97%

(\*): 14% du montant décaissé n'a pas été exécuté

## Les Depenses Engagees Sur Le Fonds Au 30/04/2022 (Mru)

DEPENSES	PROGRAMMATION	EXECUTION	SOLDE	EN %
<b>Volet Santé</b>	1 367 913 559,57	1 367 913 559,57	0,00	100,00%
<b>Hydraulique</b>	565 000 000,00	310 658 486,35	254 341 513,65	54,98%
<b>Electricité</b>	79 682 075,00	79 682 075,00	0	100,00%
<b>Appui aux ménages (volet Taazour)</b>	751 596 234,00	744 666 234,00	6 930 000,00	99,08%
<b>Dépenses fiscales (manque à gagner)</b>	568 000 000,00	568 000 000,00	0	100,00%
<b>Compensation communes</b>	12 920 603,00	10 767 733,00	2 152 870,00	83,34%
<b>Alimentation, Hébergement, matériel de protection, sécurité routière et Transport</b>	82 003 241,56	82 003 241,56	0	100,00%
<b>TOTAL</b>	3 427 115 713,13	3 163 691 329,48	263 424 383,65	92,31%

**ANNEXES**  
**CONVENTION UNICEF MAURITANIE - AVAT - COVID-19**